

# 2<sup>E</sup> ÉDITION DU PRIX GORDON SHORE – APPEL À PROPOSITIONS À L'INTENTION DES ENTREPRISES PRIVÉES

**(DATE LIMITE DE DÉPÔT DES PROPOSITIONS: LE 24 JANVIER 2020)**

Les entreprises biopharmaceutiques privées établies au Québec sont invitées à offrir **un stage postdoctoral de 6 mois** à de nouveaux diplômés titulaires d'un doctorat, futurs lauréats du Prix Gordon Shore. Les organismes subventionnaires, soit le CQDM, Diazon, et Mitacs, financeront **50 % de deux stages postdoctoraux de 6 mois chacun**. Les organismes subventionnaires, en collaboration avec l'entreprise privée, sélectionneront les meilleurs candidats au Québec. L'excellence du candidat ainsi que la compatibilité avec l'entreprise détermineront les deux lauréats. Les entreprises intéressées doivent postuler **d'ici le 24 janvier 2020**.

*(Note: un maximum 15 offres de stages postdoctoraux répondant aux critères d'admissibilité seront retenues)*

## 1. À PROPOS DU PRIX GORDON SHORE

Pour une 2<sup>e</sup> année, le CQDM, Diazon et Mitacs ont annoncé leur participation au Prix Gordon Shore qui commémore les remarquables accomplissements du professeur Shore, chercheur éminent et entrepreneur chevronné dans le domaine de la recherche sur le cancer. Les organismes subventionnaires fourniront deux contributions totalisant 24 000 \$ destinée à financer la moitié de deux stages postdoctoraux de six mois dans le domaine biopharmaceutique pour de nouveaux diplômés issus d'université Québécoises et titulaires d'un doctorat. Le stage postdoctoral doit être offert par une entreprise privée établie au Québec qui utilisera les compétences scientifiques des stagiaires (recherche préclinique et clinique, gestion et coordination de projet, affaires réglementaires et autres travaux connexes). Les organismes subventionnaires, en collaboration avec l'entreprise privée, sélectionneront les meilleurs candidats parmi les nouveaux diplômés du Québec titulaires d'un doctorat en fonction de l'excellence de leur parcours universitaire, afin d'appuyer leur première expérience de recherche en milieu industriel. L'intégration de nouveaux diplômés titulaires d'un doctorat dans l'industrie vise à stimuler la création d'emploi dans le secteur biopharmaceutique au Québec, tout en préparant la relève scientifique et entrepreneuriale. La sélection sera faite en fonction de la compatibilité entre l'entreprise et le nouveau diplômé ainsi que de l'excellence de ce dernier.

## 2. LIGNES DIRECTRICES

- Des offres de stages postdoctoraux de six mois dans le domaine biopharmaceutique (recherche préclinique et clinique, gestion et coordination de projet, affaires réglementaires et autres domaines connexes) seront soumises par des entreprises privées québécoises.
- En collaboration avec l'entreprise privée, les organismes subventionnaires sélectionneront de nouveaux diplômés issus d'universités québécoises et titulaires d'un doctorat ayant fait preuve d'excellence tout au long de leur cursus universitaire.
- Pour chaque stage postdoctoral, l'entreprise privée paiera 12 000 \$ pour financer la moitié du stage. Les organismes subventionnaires fourniront l'autre moitié, soit 12 000 \$, pour un total de 24 000 \$ qui servira exclusivement à couvrir le salaire du nouveau diplômé.
- L'entreprise privée devra fournir au stagiaire postdoctoral un mentor qui pourra le conseiller tout au long du stage.

- L'entreprise privée veillera à ce que le nouveau diplômé titulaire d'un doctorat participe activement aux tâches définies dans l'offre de stage.
- L'entreprise privée devra répondre à un audit de mi-parcours avec les organismes subventionnaires (un bref appel téléphonique pour assurer le bon déroulement du stage postdoctoral).
- L'entreprise privée aura la possibilité d'engager le nouveau diplômé titulaire d'un doctorat à la fin du stage, une façon de pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

### 3. DÉBOURSÉS

Pour chaque stage, les organismes subventionnaires paieront 12 000 \$ à l'entreprise privée. Ce montant sera déboursé en deux versements qui serviront uniquement à payer le salaire du stagiaire postdoctoral :

- La première moitié sera versée au début du stage postdoctoral de 6 mois.
- La deuxième moitié sera versée 3 mois plus tard, à la suite d'un court entretien téléphonique avec le stagiaire, d'une part, et l'employeur, d'autre part, pour confirmer le bon déroulement du stage postdoctoral.

### 4. ADMISSIBILITÉ DES PROPOSITIONS DE STAGES POSTDOCTORAUX

- Les stages postdoctoraux doivent être proposés par des entreprises privées établies au Québec.
- Les entreprises privées admissibles doivent œuvrer dans le secteur biopharmaceutique.
- L'entreprise privée doit être stable financièrement.

### 5. SÉLECTION DES PROPOSITIONS DE STAGES POSTDOCTORAUX

- Jusqu'à concurrence de 15 stages postdoctoraux, aucune sélection des propositions ne sera menée par les organismes subventionnaires et toutes les entreprises seront présentées aux nouveaux diplômés. Les sélections seront fondées sur l'excellence du diplômé et la meilleure compatibilité avec l'entreprise. Les propositions évaluées devront inclure informations suivantes :
  - La pertinence de la formation en recherche industrielle dans le domaine biopharmaceutique.
  - Les perspectives d'immersion et d'apprentissage du nouveau diplômé dans un milieu industriel.
  - La qualité du mentorat et de l'environnement que l'entreprise privée fournira au nouveau diplômé sélectionné.

### 6. L'APPEL À CANDIDATURES POUR LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS TITULAIRES D'UN DOCTORAT

- L'appel à candidatures pour diplômés, comprenant les propositions de stages postdoctoraux sera lancé **en février 2020**.
- La sélection des nouveaux diplômés titulaire d'un doctorat aura lieu **en mai 2020** (pré-sélection et entretiens en collaboration avec les entreprises privées sélectionnées).
- Les stages postdoctoraux débiteront au plus tard en septembre 2020.

### 7. SOUMETTRE UNE PROPOSITION DE STAGE POSTDOCTORAL

Toutes les entreprises intéressées doivent remplir le formulaire de proposition ci-joint (en français et en anglais).

Nous communiquerons avec l'entreprise s'il est nécessaire d'obtenir de plus amples renseignements au sujet de la proposition de stage postdoctoral soumise.

Toutes les propositions, **rédigées en français et en anglais**, doivent être envoyées à Rosa Di Pierro ([rdipierro@therillia.com](mailto:rdipierro@therillia.com)) d'ici le **24 janvier 2020**. Pour toute question, veuillez-vous adresser à cette même personne.

**Remarque** : pour pouvoir participer au prix Gordon Shore, les entreprises privées s'engagent à ne pas solliciter / engager les candidats en dehors du processus décrit dans le présent guide.